

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

COMMUNE DE BANKIM BP 35

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ADAMAWA REGION

MAYO - BANYO DIVISION

BANKIM COUNCIL P.O.BOX 35

GENERAL SECRETARIAT

DECISION D'ATTRIBUTION N°005/DA/R-AD/D-M°BYO/C-BKIM/SG/SIGAMP/2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT de la demande de cotation N°002/DC/C-BKIM/SG/STADU/CIPMP/2025
DU 28 Janvier 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE
DE LA COMMUNE DE BANKIM, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANKIM, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu La Constitution ;
Vu La Loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018
vu Le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;
vu L'Arrêté N°000018/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **MVEING Angelbert** aux fonctions de Maire de la Commune de Bankim et de ses Adjoints
Vu L'arrêté N°00000204/A/MINMAP/ du 03 Juillet 2018 portant création des commissions interne de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et communes d'Arrondissement.
Vu La Décision N°00000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des commissions interne de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et communes d'Arrondissement
Vu de la demande de cotation N°001/DC/R-AD/D-M°BYO/C-BKIM/SG/CIPMP/2025 Du 28 Janvier 2025 POUR ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE AVEC CONSTRUCTION DU LOCAL ET ACCESSOIRES DIVERS DANS LA COMMUNE DE BANKIM, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA. (En procédure d'urgence)
La proposition d'attribution contenue dans la lettre N° 21/L/R-AD/D-M°BYO/C-BKIM/CIPM/2025 du 17 Avril 2025 de Monsieur le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Bankim.
Vu Considérant la Nécessité de service ;

DECIDE :

Article 1er : Le marché, objet de la demande de cotation susvisée est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré infructueux conformément au tableau ci-dessous :

Maître d'Ouvrage	PROJET	Lieu d'exécution	Soumissionnaires	OBSERVATIONS
MAIRE DE Bankim	<p>la demande de cotation N°002/DC/C- BKIM/SG/STADU/CIPMP/20 25 DU 28 Janvier 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BANKIM, DEPARTEMENT DU MAYO- BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)</p>	MAIRIE DE BANKIM	NEB INTERNATIONAL SARL	<p>Infructueux pour non régularisation des pièces administratives dans un délai de 48 Heures.</p>

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Bankim, le 17 AVR 2025

Le Maire de Bankim,
(Autorité contractante)

AMPLIATIONS :

- PREFET /M[°]BYO/BYO
- DDMINMAP/M[°]BYO/BYO
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- FEICOM
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER
- Chrono/Archives



Alain Bleret
VETERINAIRE



COMMUNIQUE

N° 005/C/R-AD/D-M°BYO/C-BKIM/SG/SIGAMP/2025.d.u **17 AVR 2025**

**PORANT PUBLICATION DU RESULTAT de la demande de cotation N° 002/DC/C-BKIM/SG/STADU/CIPMP/2025 DU
28 Janvier 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNE DE BANKIM, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA**

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANKIM, AUTORITE CONTRACTANTE, porte à la connaissance du public que Par Décision N°005/DA/R-AD/D-M°BYO/C-BKIM/SG/SIGAMP/2025 Du 17 AVR 2025 la demande de cotation susmentionnée est déclarée infructueuse pour les motifs suivant le tableau ci-dessous :

Maître d'Ouvrage	PROJET	Lieu d'exécution	Soumissionnaires	OBSERVATIONS
MAIRE DE Bankim	<p>la demande de cotation N°002/DC/C- BKIM/SG/STADU/CIPMP/20 25 DU 28 Janvier 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BANKIM, DEPARTEMENT DU MAYO- BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)</p>	MAIRIE DE BANKIM	NEB INTERNATIONAL SARL	Infructueux pour non régularisation des pièces administratives dans un délai de 48 Heures.

L'entreprise déclarée Défaillante est invitée à se présenter à la Commune de Bankim, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue du retrait de ses offres faute de quoi, le Maître d'Ouvrage procédera à la Destruction de ces offres.

Bankim, le 17 AVR 2025

Le Maire de Bankim,
Autorité Contractante)

AMPLIATIONS:

- PREFET /M"BYO/BYO
 - DDMINMAP/M"BYO/BYO
 - ARMP/AD/NDERE (pour publication)
 - AFFICHAGE
 - CHRONOS/ARCHIVES
 - DOSIER
 - Chrono/Archives

